FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 22 janvier 2021
N° de dossier.: 118243.00033/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de révision partielle de la décision D-2020-146 par NEMC
Dossier : R-4139-2020

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance du 13 janvier 2021.

Le temps requis pour la présentation de l'argumentation de NEMC durant l'audience en révision sera de 60 minutes. La réplique devrait nécessiter, le cas échéant, un maximum de 20 minutes.

Le soussigné sera accompagné de Me Mélina Cardinal-Bradette.

Par ailleurs, vous trouverez, joints à la présente, le plan d'argumentation et les autorités de NEMC.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel

AT/ld

p. j.